



MODIFICATIONS  
DU PLAN DE QUARTIER  
LE PUBLLO  
DU  
2 JUILLET 1986

Approuvé par la Municipalité  
le 2 septembre 1991

Le Syndic Secrétaire

*J.P. Müller*



Soumis à l'enquête publique  
du 13 septembre au 13 octobre 1991

Le Syndic Secrétaire

*J.P. Müller*



Adopté par le Conseil communal  
de Savigny dans sa séance  
du ..... 30 MARS 1992 .....

Le Président                      Le Secrétaire

*J. Müller*



*J. Müller*

Approuvé par le Conseil d'Etat  
du Canton de Vaud  
le ..... 22 MAI 1992 .....

L'atteste le Chancelier

*J. Müller*



## C H A P I T R E I

### MODIFICATIONS DU REGLEMENT

- Art. 4            Nouvelle teneur partielle  
Périmètre B : 550 m2 (surface des planchers habitables)
- Art. 12           3e alinéa nouvelle teneur  
Le bâtiment d'habitation comporte au plus deux appartements et des locaux d'habitation pour le personnel. Des bureaux y sont admis.
- Art. 12           4e alinéa nouvelle teneur  
Le nombre des niveaux habitables est limité à trois, sous-sol compris, les combles ne sont pas habitables et ne comptent pas pour un niveau.

## C H A P I T R E II

### DISPOSITIONS FINALES

Les présentes modifications entrent en vigueur dès leur approbation par le Conseil d'Etat.